California driver's license

Sujet : description des différents types de permis en vigueur en Californie

Auteur : AOPG
Date de création : 10.2010

» Donner votre avis : [ici]

Document à utiliser dans le cadre du jeu de rôle COPS (Editions **Oriflam**)

Le permis de conduire californien est un mélange des permis californien, hawaïen et du Nevada.

Restrictions d'âge

• on peut passer le permis de conduire « restreint » dès 16 ans (le Classe C Basic) ;
• on peut passer un permis « apprenti conducteur » (toujours le classe C Basic) à partir de 15 ans et 6 mois à condition d'avoir passé 50h de pratique ; il deviendra un permis restreint aux 16 ans du conducteur. Il interdit les passagers mineurs ;
• on peut aussi passer le permis M2 dès 14 ans (nouveauté prise en Europe) ;
• les mineurs ont des permis restreints jusqu'à l'âge de 18 ans : ils ne peuvent pas conduire entre 23h00 et 5h00 (sauf avec une lettre d'un responsable de l'école ou de l'employeur) et ne peuvent avoir qu'un seul passager mineur ;
• les permis sont reconnus dans l'Union, exeptées les classes commerciales qui nécessitent une autorisation.

Conducteurs professionnels

Les conducteurs professionnels ont habituellement besoin d'ajouter des habilitations à leurs permis de conduire pour conduire des véhicules spécifiques. Pour les obtenir, des formations sont nécessaires. Voici la liste de certaines de ces habilitations :
• A : ambulance
• F : véhicule agricole
• H : matériaux dangereux
• X : combinaison de produits dangereux et citernes
• Y : combinaison de produits dangereux et agricole

Un contrôle de casier judiciaire et un examen écrit sont exigés ; le conducteur doit être un citoyen californien ou un résident permanent pour obtenir une habilitation H, X et Y
• L : système de freinage à air comprimé
• M1 et M2 : véhicules motorisés à deux roues
• N : citerne ; requis pour le transport de liquide en vrac
• P : transport de passagers ; nécessaire pour un bus ou car de 16 passagers et plus ; classes A et B
• S : bus scolaire (en plus de l'habilitation P) ; une vérification des antécédents judiciaires et médicaux est aussi exigée
• T : double et triple remorque (train routier) ; classe A uniquement

Permis commercial

La conduite d'une véhicule exige un permis de type commercial s'il est utilisé pour transporter des biens ou des passagers entrant dans une ou plusieurs de ces catégories :
• le véhicule à un PTAC supérieur à 11700 kg
• le véhicule est conçu, utilisé ou entretenu pour le transport de plus de 10 passagers, y compris le conducteur
• tracter une remorque (ou un véhicule) de plus de 4500 kg de PTAC
• transporter des matières dangereuses (nécessitant une pancarte)
• tracter deux remorques ou un véhicule et une remorque

Ce que vous pouvez conduire	Ce que vous pouvez tracter

Classe A commercial

- toute combinaison juridique de véhicules, y compris dans les classes B et C
- un car ou un bus multiple, avec habilitation

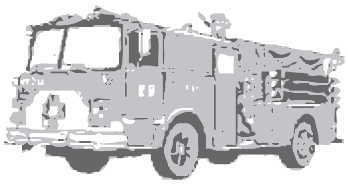
- un véhicule unique d'un PTAC* supérieur à 4500 kg
- plusieurs véhicules – avec habilitation (T)
- tout ce qu'autorisent les classes B et C





Classe A restreinte aux pompiers

- véhicules des classes A et B spécifiquement définis comme étant combattants du feu
- tous les véhicules de la classe C



- un unique véhicule défini comme combattant du feu d'un PTAC supérieur à 4500 kg
- tout ce qu'autorise la classe B, mais pour les remorques spécifiques aux combattants du feu
- tout ce qu'autorise la classe C
- plus d'un véhicule de combat du feu avec habilitation (T)

Classe A non Commerciale (*NC Class A*)

- tous les véhicules de la classe C


5e roue


- remorque habitable d'un PTAC supérieur à 4500 kg, à titre privé uniquement
- remorque habitable « 5e roue » d'un PTAC supérieur à 6750 kg, à titre privé uniquement

Avec un véhicule d'un PV supérieur à 1800 kg, vous pouvez tracter une ***bétaillère*** *dont le PTAC est compris en 4500 kg et 6750 kg, uniquement si le véhicule est conduit et exploité par un agriculteur vers ou à partir d'une ferme, si le transport n'est pas marchand et juqu'à 100 km de la ferme de l'exploitant.*

Classe B Commerciale (*C Class B*)

- véhicule unique, PTAC supérieur à 11700 kg
- véhicule à 3 essieux, PV supérieure à 2700 kg
- car et bus (sans remorque), avec habilitation
- véhicules agricoles, avec habilitation
- tous les véhicules de la classe C

- une remorque unique d'un PTAC inférieur à 4500 kg
- tout ce que la classe C autorise

Classe B restreinte aux pompiers

- véhicules uniques de la classe B spécifiquement défini comme étant combattant du feu
- tous les véhicules de la classe C






Ce que vous pouvez conduire	Ce que vous pouvez tracter

Classe B non Commerciale (NC Class B)

- tous les véhicules autorisés par la classe C
- Camping-car entre 12 et 15m

- une unique remorque d'un PTAC inférieur à 4500 kg, y compris remorque « Dolly »

Pour un véhicule d'un PV supérieur à 1800 kg, vous pouvez tracter :

- une remorque d'un PTAC inférieur à 4000 kg
- une caravane ou une remorque habitable « 5e roue » d'un PTAR inférieur à 4500 kg, à titre privé uniquement
- une remorque habitable « 5e roue » d'un PTAC inférieur à 6750 kg, à titre privé uniquement, soumis à habilitation

Classe C Basic (B Class C)

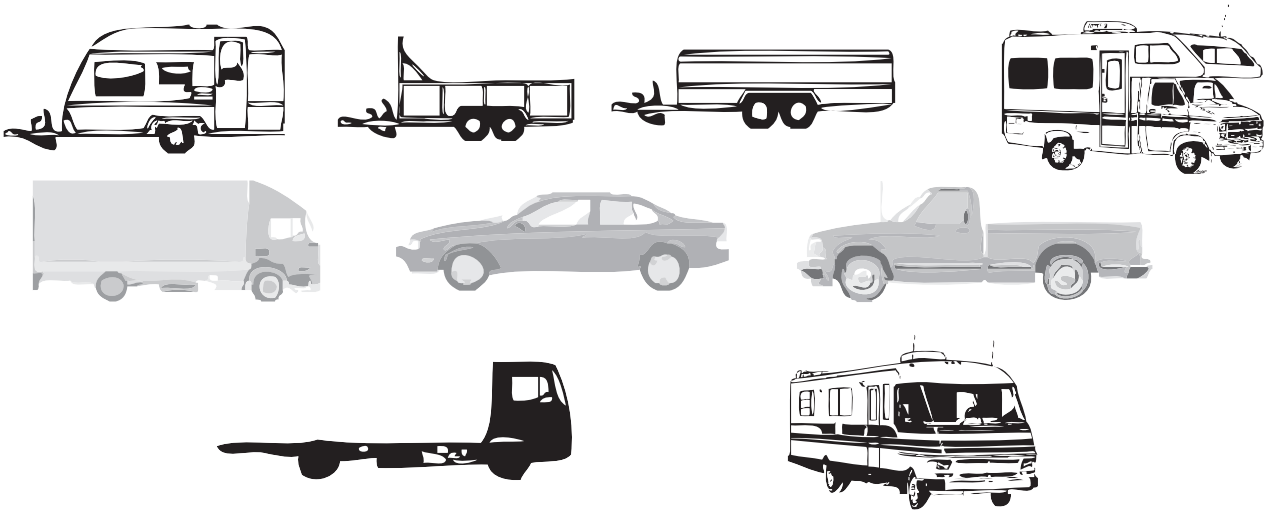
- véhicule à 2 essieux, PTAC max de 11700 kg
- véhicule à 3 essieux, PV inférieur à 2700 kg
- camping-car de 12 m ou moins

Un agriculteur ou un employé agricole peut également conduire toute combinaison de véhicule pour une charge max de 11700 kg – uniquement sur ses exploitations agricoles

Aucun véhicule de tourisme indépendamment de son poids ne peux tracteur plus d'un véhicule
Aucun véhicule d'un PV inférieur à 1800 kg ne peut tracter plus de 2700 kg de PTAC

Classe C Commerciale (C Class C)

- tous les véhicules autorisés par la classe C mais en ajoutant des habilitations. Il faut un permis Commercial pour être payer à conduire (taxi, limousine ou livreur)



Classe M1

- tous véhicules motorisés à deux roues

Un side-car (M1 uniquement)

PS : la classe M1 ou M2 est ajouté à d'autres classes de permis après validation par un examen pratique (considéré comme une *habilitation* à la classe de permis)

Classe M2

- vélomoteurs (et dérivés) et scooters



* *PTAC* : Poids Total Autorisé en Charge ; c'est la charge maximum autorisé pour un véhicule.